

**RETOUR EN FORMATION INITIALE**  
**Dispositif d'éducation récurrente**  
**Rentrée 2021**

Le bénéfice du retour en formation initiale est ouvert à toute personne ayant quitté le système éducatif de plus d'un an et souhaitant reprendre ses études à temps plein.

Lorsque le retour en formation se déroule dans le cadre scolaire, l'élève bénéficie des mêmes droits et il est soumis aux mêmes obligations que les autres élèves, qu'il s'agisse de la formation proprement dite ou de la vie scolaire à laquelle il participe (assiduité, respect du règlement intérieur et de l'organisation pédagogique).

**Droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans**  
**sortant du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle**

Référence : Décrets n° 2014-1453 et n° 2014-1454 du 5/12/2014

**Le droit au retour en formation professionnelle (RFP)**

Ce droit concerne tout jeune âgé de 16 à 25 ans sorti du système scolaire avec un diplôme général (voire technologique). L'objectif est d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat professionnel.

Il s'agit d'un droit pour pouvoir suivre une formation professionnelle exclusivement sous statut scolaire en fonction des places disponibles.

**Le droit au complément de formation qualifiante (DCFQ)**

Ce droit concerne tout jeune âgé de 16 à 25 ans sorti du système scolaire sans diplôme (ou titulaire du DNB ou du CFG) et sans qualification professionnelle. Le retour en formation peut être envisagé sous statut d'apprenti, de stagiaire de la formation professionnelle ou sous statut scolaire. L'objectif est de permettre l'obtention d'un diplôme général, technologique, professionnel ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La durée de la formation qualifiante sous statut scolaire n'excède pas un an. Cette durée est renouvelable, si nécessaire pour permettre au jeune de se présenter à l'examen. Elle est également mentionnée dans son compte personnel de formation (CPF).

**Modalités :**

Prendre rendez-vous avec un psychologue de l'Education Nationale dans le CIO le plus proche du domicile.

**Se munir pour cet entretien**

- L'ensemble des documents permettant d'évaluer les acquis scolaires ou professionnels (copies de diplômes, bulletins scolaires, attestations de scolarité, d'emploi, de stages...)
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation

	1 <sup>ère</sup> année de CAP 2 <sup>de</sup> professionnelle - 2 <sup>de</sup> GT	1 <sup>ère</sup> professionnelle 1 <sup>ère</sup> technologique	Autres formations
	Dossier de candidature téléchargeable sur le site de la DSDEN 56		
	Réception du dossier complet à la DSDEN : <b>Jeudi 3 juin 2021 au plus tard</b>		
	Saisie des vœux par la DSDEN dans Affelnet-Lycée si dossier recevable après avis de l'IEO		
Résultats	<b>Mercredi 30 juin 2021</b>		<b>Début juillet</b>
Procédure complémentaire	Tour suivant n°1 : saisie des vœux <b>du 2 au 5 juillet 2021</b> Résultats : Mercredi 7 juillet 2021 Tour suivant n°2 : saisie des vœux <b>du 9 au 13 septembre 2021</b> Résultats : Mercredi 15 septembre 2021		